Conseil des droits de l’homme

27e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Afrique du Sud**

Genève, le 10 mai 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de l’Afrique du Sud et la remercie pour son rapport.

La Suisse salue l’adoption de la loi portant sur la Prévention et la lutte contre la torture de 2013. Elle s’inquiète cependant de l’augmentation des cas de torture rapportés par l’*Independant Police Investigative Directorate*. **La Suisse** **recommande de mettre sur pied un mécanisme national de prévention de la torture efficace et indépendant selon les critères du Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT).**

Par ailleurs, **la Suisse recommande de poursuivre la révision du projet de loi relatif à la Protection des informations de l’Etat afin qu’il respecte pleinement le droit international des droits de l'homme, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression.** En effet, la Suisse s’inquiète du caractère partiel de cette révision, en attente de signature par le Président.

Je vous remercie.